

Image not found or type unknown



Peut on nous priver de notre chemin

Par **jardin**, le **19/01/2009** à **16:03**

bonjour j'habite une maison qui est 100 m de la route il y a un chemin qui a toujours ete la et qui sert aussi au voisin pour aller dans son terrain et la petite cabane voisne de notre maison .il y a eu un bornage qui dit le chemin moitie moitie .il decide (vu le mauvais etat de sa cabane de fermer ce chemin (ou sa part de chemin nous privant de notre acces a notre garage, sous pretexte que nous avons un champ cultive de l'autre cote de la maison et que nous n'avons qu'a y faire le chemin.il dit que les droits de passages n'existent plus nous avons toujours entretenu le chemin depuis 1938 et lui pas.c'est un chemin prive